

Comité du Lait

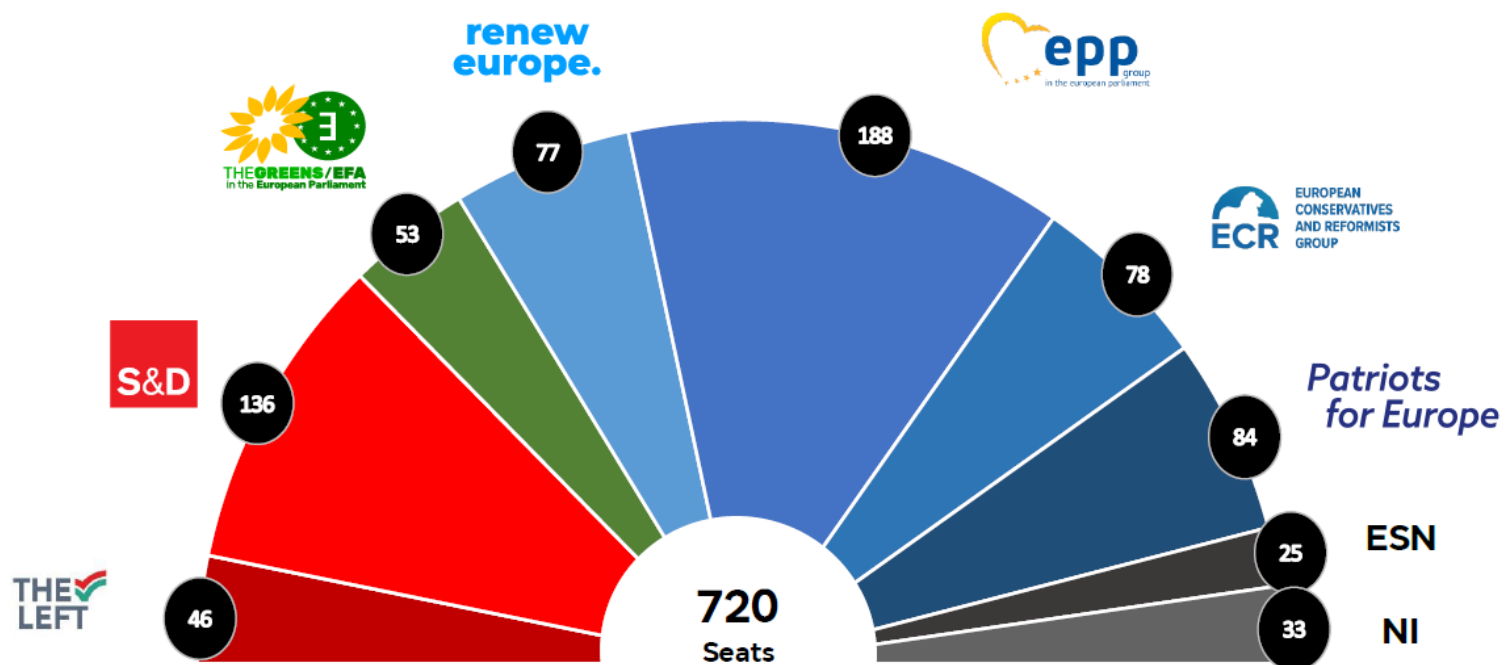
Intervention de Benoît Cassart, agriculteur et député européen

Fonctionnement des Institutions européennes

720 sièges

96	 Allemagne	21	 Grèce	14	 Irlande
81	 France	21	 Hongrie	12	 Croatie
76	 Italie	21	 Portugal	11	 Lituanie
61	 Espagne	21	 Suède	9	 Lettonie
53	 Pologne	20	 Autriche	9	 Slovénie
33	 Roumanie	17	 Bulgarie	7	 Estonie
31	 Pays-Bas	15	 Danemark	6	 Chypre
22	 Belgique	15	 Finlande	6	 Luxembourg
21	 Tchéquie	15	 Slovaquie	6	 Malte

Groupes politiques



■ 20 commissions permanentes ■ 4 sous-commissions

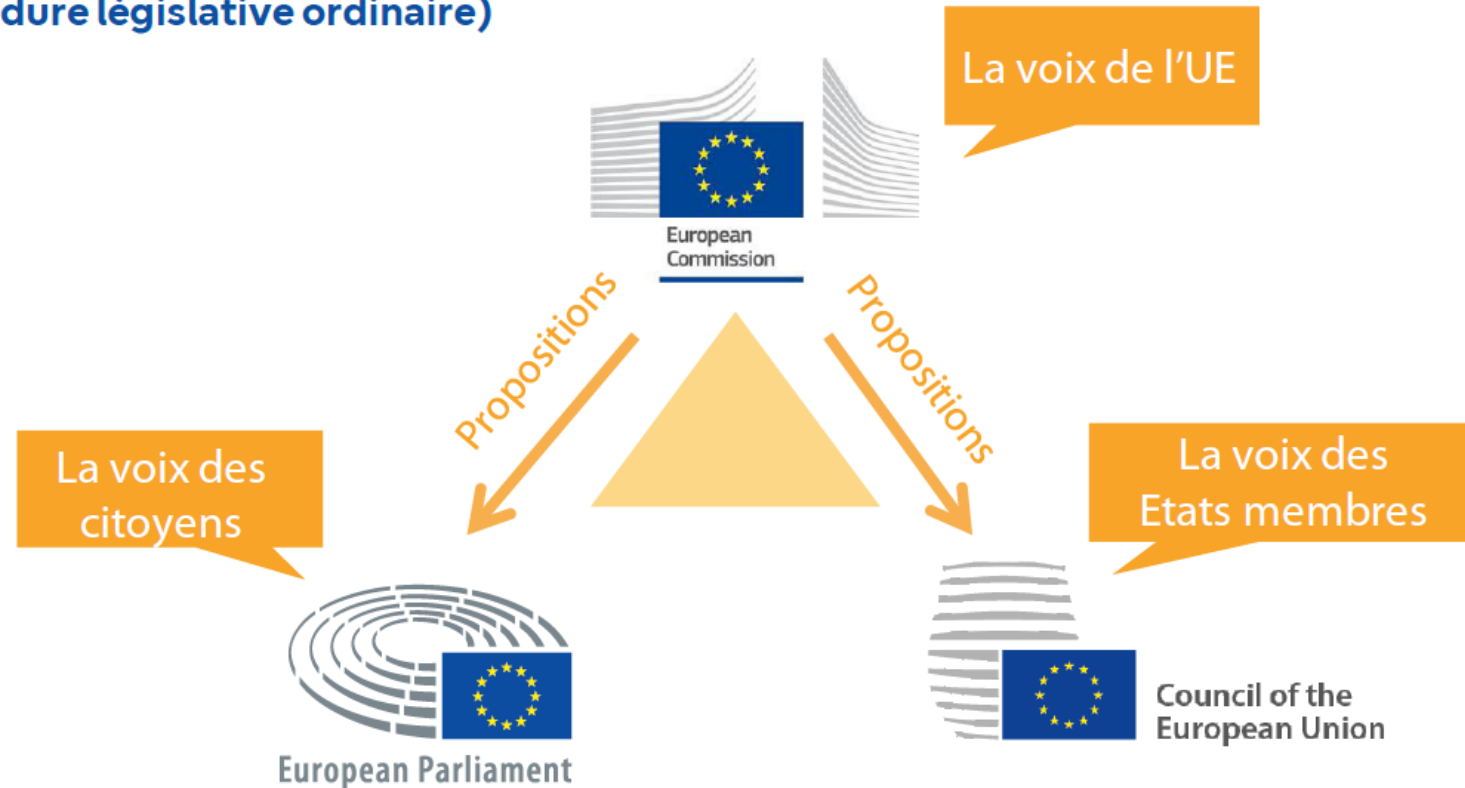
Nbre de députés				Nbre de députés		
79	AFET	Affaires étrangères		52	IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs
		30	DROI Droits humains SEDE	30	Sécurité et défense	46
25	DEVE	Développement		41	REGI	Développement régional
43	INTA	Commerce international		49	AGRI	Agriculture et développement rural
40	BUDG	Budgets		27	PECH	Pêche
30	CONT	Contrôle budgétaire		30	CULT	Culture et éducation
60	ECON	Affaires économiques et monétaires		25	JURI	Affaires juridiques
		30	FISC Affaires fiscales	74	LIBE	Liberté civile, justice et affaires intérieures
58	EMPL	Emploi et affaires sociales		30	AFCO	Affaires constitutionnelles
90	ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		39	FEMM	Droits des femmes et égalité des genres
		30	SANT Santé publique	35	PETI	Pétitions
90	ITRE	Industrie, recherche et énergie				

Les pouvoirs du Parlement

- Adopte et amende les lois européennes
- Elit la présidence de la Commission et approuve la Commission européenne
- Adopte le budget de l'EU
- Approuve les traités internationaux
- Exerce un contrôle sur les autres institutions et organes de l'UE

Processus législatif de l'UE

(procédure législative ordinaire)



SUSTAINABLE



LIVESTOCK

INTERGROUP

Qu'est ce qu'un intergroupe au Parlement Européen ?

- ▶ LIEU d'ÉCHANGE DE VUES INFORMELS, SUR DES SUJETS PRÉCIS, ENTRE DIFFÉRENTS GROUPES POLITIQUES.
- ▶ LES INTERGROUPES SONT RECONNUS PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN.
- ▶ 28 INTERGROUPES PENDANT CE MANDAT.

Pourquoi un intergroupe dédié à l'élevage durable ? (2/2)

Objectifs :

- ▶ **FAIRE CONNAITRE** : la diversité des pratiques existantes, les nouvelles méthodes et techniques pour soutenir et améliorer les systèmes d'élevage.
- ▶ **INFORMER** : donner la parole aux scientifiques en priorité et permettre aux députés européens de s'informer et de prendre les décisions de manière éclairée, en mettant de côté les aprioris négatifs.
- ▶ **SE CONFRONTER** : fournir un lieu d'échange entre députés européens de tout l'échiquier politique, scientifiques, représentants des secteurs et de la société civile et la Commission européenne.

Les Co-Présidents



Benoit CASSART

« La réalité du terrain que je vois tous les jours ne correspond pas à ce que l'on entend souvent dans les institutions publiques, qui sont souvent très centrées sur les villes, comme le Parlement européen. Cet intergroupe peut contribuer à combler le fossé entre la réalité du terrain et nos décideurs politiques. L'élevage est un atout considérable pour l'autonomie alimentaire de l'Europe et bien plus encore. Il est donc urgent de revitaliser ce secteur essentiel grâce à des politiques bien informées. »



Maria GRAPINI

Avec cet intergroupe, nous souhaitons faciliter un dialogue permanent entre le Parlement européen, l'industrie, les organisations de protection des animaux et les autorités compétentes afin de garantir une réglementation équilibrée et efficace soutenant la compétitivité du secteur et la protection de l'environnement pour un secteur de l'élevage plus durable, plus efficace et plus responsable.



Alexander BERNHUBER

Cet intergroupe a été créé pour répondre à la nécessité d'une approche holistique de l'élevage durable, intégrant les aspects environnementaux, économiques et de bien-être animal. Le secteur est confronté à des défis importants, notamment le changement climatique et la demande des consommateurs pour des aliments produits de manière durable. Cet intergroupe peut contribuer à promouvoir des politiques qui concilient ces besoins tout en soutenant les agriculteurs.

Les Membres



74 membres, 5 groupes politiques



renew europe.



PATRIOTS
FOR EUROPE



19 pays

LUXEMBOURG AUTRICHE
IRLANDE TCHÉQUIE
MALTE FRANCE PAYSBAS
ALLEMAGNE ESPAGNE POLOGNE
FINLANDE ITALIE CROATIE
SLOVÉNIE BELGIQUE PORTUGAL
DANEMARK suède
ROUMANIE

L'accord EU-Mercosur

Le Marché commun du Sud ou Mercosur

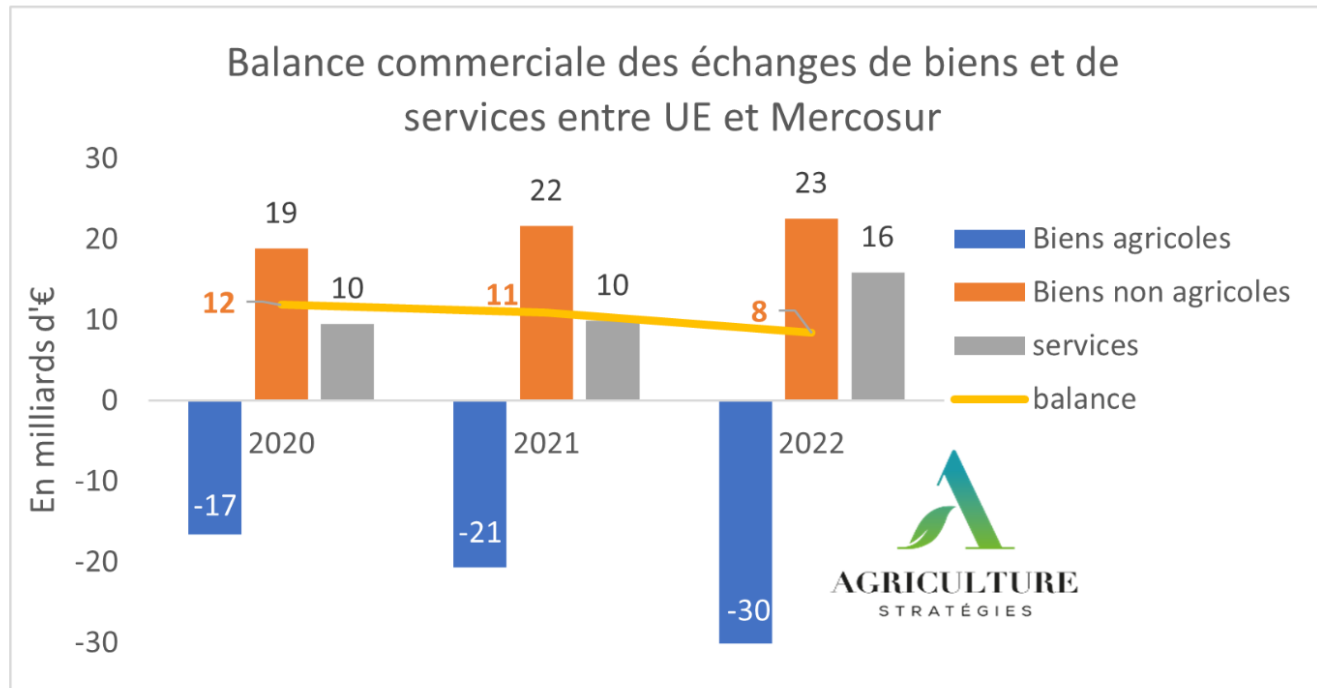
- Membre des BRICS, le Brésil est la neuvième économie mondiale et le 27ème exportateur mondial en 2019

Les dix principaux produits d'exportation du pays :



- soja,
- pétrole,
- minerai de fer,
- cellulose,
- maïs,
- viande : 2ème producteur mondial de viande de bœuf et de volaille viande de poulet, 4ème pour les porcs.
- 1er producteur mondial de soja et farine de soja,
- 1er producteur mondial de sucre
- 1er producteur mondial de café.

La balance commerciale et des services UE et Mercosur



- Une balance commerciale positive mais nettement négative au niveau agricole.

L'accord UE-Mercosur - procédure

- ▶ La Commission a paraphé l'accord en décembre dernier, ce qui met fin aux négociations .



- ▶ La signature de l'accord est compétence du Conseil (unanimité ou majorité qualifiée représentant 65% de la population UE) selon l'architecture que la Commission européenne va choisir.



- ▶ Le Parlement européen a la compétence de la ratification de l'accord à la majorité simple. Un vote négatif du Parlement européen arrêterait le processus de ratification.

L'accord UE-Mercosur - les gagnants

Le contenu de l'accord en matière de droits de douanes :

- ▶ Automobile, de 35 % à 0 % sur 15 ans dans la limite d'un quota de 50 000 véhicules.
- ▶ Industrie chimique, baisse jusqu'à 18 %
- ▶ L'industrie pharmaceutique, baisse jusqu'à 14%
- ▶ Élimination des droits de douanes pour beaucoup de **produits agroalimentaires** dans la limite des quotas en

Produit	Valeur des exportations de l'UE en 2022 (€)	Droits de douane actuels
Huile d'olive	485 millions	10 %
Malt	6 millions	14 %
Vin	221 millions	Jusqu'à 35 %
Boissons (autres que le vin)	388 millions	Jusqu'à 35 %
Chocolat	94 millions	20 %

- ▶ 350 indications géographiques de l'UE : Prosecco, Champagne, Roquefort Compté...

L'accord UE-Mercosur - les gagnants, le cas du lait et des produits laitiers

- ▶ L'Union européenne est le premier exportateur mondial de produits laitiers.
- ▶ 44 % des matières solides utiles du lait produit dans l'UE-27 servaient à la fabrication de fromages, 16 % pour les beurres et 14 % pour les poudres et lactosérums.
- ▶ La production de 17 Mt de lait dans l'Union Européenne entre 2010 et 2020.
- ▶ Les importations européennes, elles sont infimes : 0,7 % de la consommation intérieure.

Pour certains produits laitiers, des droits nuls seront progressivement appliqués dans la limite des quotas.

Produit	Volume	Droits de douane actuels
Fromage	30 000 tonnes	28 %
Poudre de lait	10 000 tonnes	28 %
Formule infantile	5 000 tonnes	18 %

L'accord UE-Mercosur - les perdants

- 99 000 tonnes de **viande bovine** (soit 1,6 % de la production de l'UE), la production d'aloyaux en Europe est de 400 000 tonnes.
- 25 000 tonnes de **viande porcine** (0,1 % de la production de l'UE),
- 180 000 tonnes de **volaille** en franchise de droits (1,4% de la production totale de l'Union européenne) ;
- 190 000 tonnes de **sucre** (1,2% de la consommation dans l'Union européenne);
- 450 000 tonnes pour **l'éthanol destiné à l'industrie chimique** ;
- 60 000 tonnes de **riz** en franchise de droits (2% de la consommation dans l'Union européenne).

Forte crainte d'une déstabilisation des filières viande européennes - viande bovine

Les importations de viande bovine issues du Mercosur représentent aujourd'hui 50% des importations de viande UE (dont la moitié vient du Brésil) et ciblent ces marchés à forte valeur ajoutée.

- ▶ **Les coûts de production** en élevages de bovins viande du Mercosur étaient inférieurs en moyenne de 40%.
- ▶ Le Mercosur bénéficie déjà d'accès préférentiels au marché communautaire. Entre 2018 et 2021, un peu moins de trois quarts de la viande bovine non transformée importée en UE l'a été à droit réduit.
- ▶ **Un quota supplémentaire de 99000 T sera assujetti à un droit de 7.5%.** Ce quota sera progressivement introduits sur 7 ans;
- ▶ 1.2% de la consommation européenne mais porte aussi sur les parties nobles, importantes financièrement pour nos agriculteurs (La production d'aloiau en Europe est de 400.000 T).

Forte crainte d'une déstabilisation des filières viande européennes - la volaille

- ▶ L'accord prévoit un contingent d'importation de viande de volaille de **180 000 tonnes à droit nul**, réparti de façon équivalente entre viandes désossées et viandes avec os.
- ▶ **Aujourd'hui le Brésil représente déjà 28% des importations de viande de volaille européenne**, et la réglementation européenne sur l'étiquetage ne permet pas au consommateur de connaître l'origine de cette viande lorsqu'elle est transformée ou utilisée comme ingrédient. En effet, un produit alimentaire prend l'origine du dernier pays dans lequel il a subi une étape de transformation.
- ▶ **Concomitance des négociations d'accords de libre-échange avec l'Ukraine et la Thaïlande**, deux grands producteurs de volaille. Une pression concurrentielle insupportable.

La question fondamentale de la réciprocité - l'absence de clauses miroirs

La différence de normes sanitaires entre l'Union européenne et les pays du Mercosur laisse craindre l'arrivée sur le marché européen de produits non conformes, présentant des risques pour la santé des consommateurs, par exemples :

- ▶ **l'usage des antibiotiques** (bacitracine, flavomycine, lasolacide, monensine, virginiamycine) comme promoteurs de croissance, une pratique absolument interdite dans l'Union depuis 2006,
- ▶ usage des **farines animales** interdite depuis le scandale de la vache folle,
- ▶ des **OGM**,
- ▶ des **néonicotinoïdes** (la clothianidine et le thiamethoxam).

30% des produits utilisés au Brésil ne sont actuellement pas autorisés en Europe.

La question fondamentale de la réciprocité - l'absence de clauses miroirs

- ▶ L'application de toute clause miroir nécessite comme préalable **une traçabilité** des produits. Au Brésil, le seul système de traçabilité individuelle qui existe ne s'applique qu'au dernier stade de la production, dans le dernier élevage où l'animal séjourne, et ne porte que sur 40 jours avant abattage.
- ▶ La Commission a admis réaliser **les contrôles uniquement sur le produit fini qui arrive dans les ports européens et ne pas être en mesure de contrôler le processus de production**. Or beaucoup de produits, comme les néonicotinoïdes ne laissent pas de résidus. Ils sont néanmoins nocifs pour la biodiversité et notamment pour les pollinisateurs, raison pour laquelle l'Europe les interdit au fur et à mesure.

Accord de Paris et déforestation

La Commission européenne nous a expliqué qu'il n'y a pas de craintes à avoir et que l'impact de l'accord sur l'environnement ne sera pas négatif étant donné que l'accord de Paris a été inséré comme un « élément essentiel » de l'accord et que l'UE s'est dotée d'un règlement pour lutter contre la déforestation importée.

Sur l'accord de Paris

- ▶ L'accord UE-Mercosur peut être suspendu si un pays quitte l'Accord de Paris et également s'il cesse d'être partie « de bonne foi ». Mais quelles sont les obligations des pays en développement, comme ceux du Mercosur, dans le cadre de l'accord de Paris ? **Aucune obligations, ni d'objectifs spécifiques ou quantifiés.** En outre, l'Accord de Paris ne prévoit **aucune sanction en cas de non-respect.** Il n'y a **pas d'engagements de réduction des gaz à effet serre à respecter,** ni aucun autre engagement chiffré.

Sur le règlement déforestation

- ▶ L'UE a accordé aux pays du Mercosur un **“mécanisme de rééquilibrage”**, qui va servir de base juridique pour le règlement des différends et qui permet une compensation si l'une des parties estime que de nouvelles mesures annulent ou compromettent les avantages de l'accord commercial. Ainsi faisant **l'UE permet aux pays du Mercosur de contester le règlement déforestation** mais aussi sa taxe carbone aux frontières.

L'accord avec l'Ukraine

L'aide à l'Ukraine

- ▶ En juin 2022, le premier ATM libéralisant totalement les échanges avec l'Ukraine a été introduit jusqu'en juin 2023. Il a ensuite été renouvelé jusqu'en juin 2024 et, cette année, un nouvel ATM a été introduit de juin 2024 à juin 2025, libéralisant à nouveau totalement les échanges avec l'Ukraine, à l'exception de certains produits sensibles tels que **la volaille, le sucre, les œufs, le miel, le gruau, l'avoine et le maïs, pour lesquels certains seuils ont été inclus et pour lesquels les droits de douane ont été réintroduits.**
- ▶ La Commission a annoncé qu'un cadre commercial permanent suivrait. L'exécutif a de nouveau exclu de prolonger les mesures temporaires, de sorte que, si aucun accord n'est conclu d'ici juin, l'UE et l'Ukraine reviendraient aux contingents tarifaires d'avant-guerre.
- ▶ Les négociations d'adhésion avec l'Ukraine ont été officiellement ouvertes en juin 2024.

Les volumes

	Volaille	Œufs	Sucre	Blé tendre	Graines oléagineuses	Orge	Maïs
Association Agreement TRQs	70 000t +20 000t (net weight)	3 000t (expressed in shell eggs equivalent) +3 000t (expressed in net weight)	20 070t	1 000 000t	/	350 000t	650 000t
Imports volumes for year 2021	75 742t (net weight) = 92 441t cwe	5 590t	17 500t	288 195t	5 465 425t	52 687t	7 421 973t
Imports volume for year 2022	118 296t (net weight) =142 253 t (cwe)	23 622t	153 000t	3 029 070t	8 565 976t	729 013t	12 047 627t
Imports volume for year 2023	172 765t (net weight) = 206 310t (cwe)	43 622t	496 000t	6 171 237t	7 790 687t	682 528t	12 828 292t
Imports volume since January 2024 to July 2024	89 490t (net weight) = 109 926t (cwe)	33 563t	325 000t	3 817 085t	5 732 052t	394 710t	9 806 389t

Les volumes

Volaille	+128%	Entre 2021 et 2023
Oeufs	+680%	Entre 2021 et 2023
Sucre	+2735%	Entre 2021 et 2023
Blé tendre	+2041%	Entre 2021 et 2023
Graines oléagineuses	+42%	Entre 2021 et 2023
Orge	+1195%	Entre 2021 et 2023
Maïs	+73%	Entre 2021 et 2023

Pour les produits qui bénéficient de clause de sauvegarde, le seuil maximum après lequel les tarifs sont réintroduits, est clairement trop élevé.

Pour le sucre la clause de sauvegarde a été déclenchée mais hélas trop tard. En 2023/24, les exportations de sucre ukrainien vers l'UE ont augmenté pour atteindre environ 520 000 tonnes. Cela correspond à près de **26 fois le quota d'importation initial de l'Ukraine dans l'UE** et à **environ 40 % des importations totales de sucre de l'UE**.

Le cas de la volaille

- ▶ L'Ukraine a la capacité de produire de la viande de volaille à un coût bien inférieur à celui des producteurs de l'UE : le Copa Cogeca estime l'écart de compétitivité à 30-40 %.
- ▶ Cela s'explique principalement par la concentration du secteur, une seule entreprise étant responsable de 70 % de la production et de 90 % des exportations.
- ▶ Ces entreprises produisent dans des giga complexes agricoles (jusqu'à 2 millions de poulets dans une seule exploitation) et bénéficient d'un large accès à la terre et à l'alimentation, qui représente 70 % du coût de production d'un poulet.
- ▶ D'autres facteurs peuvent expliquer cet écart de compétitivité : des normes moins strictes (en matière d'environnement et de bien-être des animaux en particulier, l'accès au coût de la main-d'œuvre plus faible)

Lettre adressée à la Commission européenne



Ms Ursula VON DER LEYEN
President of the European Commission
Rue de la Loi 200
1049 Brussels
Belgium

Strasbourg, 16th January 2025

Subject: Negotiations on Trade Liberalisation with Ukraine under Article 29 of the Association Agreement

Dear Commission President,

First of all, we, the undersigned Members of the European Parliament, stand united in our support for Ukraine during this critical time of conflict and remain committed to helping Ukraine in its recovery and resilience.

While we fully support measures to assist the Ukrainian people, we should also address the concerns of our already overburdened EU agricultural sector, ensuring that the future trade relationships between the European Union and Ukraine does not disproportionately impact European farmers and manufacturers. Since the introduction of the Autonomous Trade Measures (ATMs) in 2022, substantial volumes of Ukrainian agri-food goods have entered the EU market, significantly destabilizing prices and undermining market opportunities for numerous European farmers who are already struggling under the weight of multiple crises. While Ukrainian cereals continue to secure a stable outlet in the EU - accounting for between one-third and half of Ukraine's exports - European producers are struggling with their worst harvests in decades, with cereal production down 7% compared to the five-year average. These figures highlight the critical challenges facing this vital sector.

The upcoming European Commission's plan to review the EU-Ukraine 2014 Association Agreement terms after June 2025, will provide stability and predictability for our markets. Nevertheless, on the one hand, it is important to remember that the original TRQs and tariffs on the agreement were thoughtfully negotiated to account for the impact of Ukrainian exports. Consequently, given Ukraine's robust and adaptable agricultural production capacity, our first thought must be to protect the EU market from being destabilised by Ukrainian imports. The protection of European farmers' interests and the stability of our internal market must remain non-negotiable.

On the other hand, the existing trade safeguards, such as the emergency brake mechanism under the ATMs, are inadequate. The thresholds are too high for the sectors concerned in particular for sugar, poultry and maize while other deeply impacted sectors like wheat and barley are simply left without any protection, leaving them vulnerable to market destabilisation. Besides, Ukraine's ability to rapidly expand production in other sectors increases this threat.

To prevent further disruptions, we should be careful not to go too far in liberalising trade with Ukraine. Article 29 of the Association Agreement offers the possibility to review and potentially expand liberalisation at any

time if both parties agree, but the opposite - rolling back liberalization if its impact becomes unmanageable - is not possible.

In addition, these trade discussions should consider the broader context, including existing and future trade agreements and ongoing geopolitical shifts. Furthermore, over-liberalisation would fragment the EU single market as EU Member States may adopt protectionist measures, which could lead to competitive imbalances.

The farmer protests sweeping across Europe in 2024 underscore the immense pressure that international trade imposes on their livelihoods and reflect their deep anxiety about the unfair competition it creates on the ground. The agri-food sector cannot bear the sole burden of providing economic support to Ukraine.

We, therefore, urge the European Commission to adopt a balanced and sustainable approach that addresses the needs of our agricultural sector while continuing to support Ukraine effectively.

Yours sincerely,

Benoît CASSART (Renew; Belgium)
Céline IMART (EPP; France)

François-Xavier BELLAMY (EPP; France)
Wouter BEKE (EPP; Belgium)
Alexander BERNHUBER (EPP; Austria)
Ioan-Rares BOGDAN (EPP; Romania)
Daniel BUDA (EPP; Romania)
Andrzej BULA (EPP; Poland)
Laurent CASTILLO (EPP; France)
Olivier CHASTEI (Renew; Belgium)
Carmen Maria CRESPO DÍAZ (EPP; Spain)
Elio DI RUPO (S&D; Belgium)
Christophe GOMART (EPP; France)
Maria GRAPINI (S&D; Romania)
Michael HADJIPANTELA (EPP; Cyprus)
Krzysztof HETMAN (EPP; Poland)
Andrey KOVATCHEV (EPP; Bulgaria)
Ilija LAZAROV (EPP; Bulgaria)
Isabelle LE CALLENNEC (EPP; France)
Nadine MORANO (EPP; France)
Dan-Stefan MOTREANU (EPP; Romania)
Ciaran MULLOOLY (Renew; Ireland)
Matjaz NEMEC (EPP; Slovenia)
Romana TOMC (EPP; Slovenia)
Christine SINGER (Renew; Germany)
Liesbet SOMMEN (EPP; Belgium)
Jessika VAN LEEUWEN (EPP; Netherlands)
Marta WCISLO (EPP; Poland)

This letter was also addressed to Commissioners Šefčovič and Hansen

Les 28 signataires demandent un accord équilibré, avec des clauses de sauvegarde robustes (avec des seuils plus bas) et concernant tous les produits sensibles.



Merci pour votre attention !

Pour nous contacter

benoit.cassart@europarl.europa.eu